

SPÉCIAL ÉCLAIRAGE

L'obscurité, un bienfait !

Aujourd'hui, l'éclairage de nos rues est souvent perçu comme quelque chose d'extrêmement positif qui facilite nos déplacements la nuit et nous apporte un sentiment de sécurité. Pourtant cet éclairage a aussi des impacts négatifs sur l'être humain, comme sur la faune et la flore. De plus, il représente en partie un gaspillage énergétique qui se répercute sur les finances communales.

Plusieurs communes de Suisse se sont penchées sur cette problématique. Elles ont généralement décidé de diminuer leur éclairage public, que ce soit en baissant l'intensité et/ou en l'éteignant durant les heures du milieu de la nuit.

Les expériences faites dans les communes de Suisse romande montrent que l'absence d'éclairage n'a pas d'impact réel sur la sécurité. Dans celles qui pratiquent l'extinction nocturne, il a été observé une diminution des tapages et incivilités nocturnes. A Mex, par exemple, qui éteint son éclairage depuis le 1^{er} avril 2019 de minuit à 5 heures du matin, aucune augmentation des cambriolages n'a été constatée. Une étude anglaise portant sur 62 communes a conclu qu'il n'y avait pas de rapport entre la diminution de l'éclairage et le nombre d'accidents de la circulation ou de délits. Si l'éclairage nous donne un sentiment de sécurité, il n'est pas démontré qu'il augmente la sécurité dans la réalité.



SPÉCIAL ÉCLAIRAGE

Une motion sur l'éclairage public

Lors de sa séance du 8 juin 2020, le Conseil communal a largement accepté une motion demandant l'extinction de l'éclairage public pendant une partie de la nuit. La Municipalité a le mandat de procéder à l'extinction nocturne de l'ensemble de l'éclairage public de la commune de manière graduelle. La motion précise qu'elle doit procéder en quatre phases distinctes:

1. De procéder à l'extinction nocturne de l'ensemble de l'éclairage public d'un village de la commune pendant une période d'essai de six mois
2. D'organiser un retour d'expérience pour les habitants concernés par l'essai
3. D'appliquer ensuite l'extinction à l'ensemble du territoire communal
4. Dès la période d'essai, de mettre en place toutes les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de ce projet, y compris en matière de communication.

La première phase d'essai commencera le 1^{er} mars 2021 et couvrira l'ensemble du village de Rieux. Un retour d'information sur l'expérience aura lieu à la fin de l'été. Ensuite, la Municipalité définira comment, et à quel rythme, elle procédera à l'extinction nocturne de l'ensemble de l'éclairage public dans le territoire communal.

La Municipalité

EXTINCTION NOCTURNE

S'informer et partager

Mardi 27 avril

Soir de super lune : pique-nique au coucher du soleil et balade ou contes au lever de la lune de 19h30 à 22 heures. Rendez-vous à la place de jeu sur le parking de Rieux. Chacun apporte son pique-nique. Les enfants sont les bienvenus.

Samedi 1^{er} mai ou 8 mai en cas de mauvais temps

Entre vignes et forêts, assister au réveil de la nature au son du chant des oiseaux de 5 à 8 heures.

Renseignements et inscription à commissionculturelle@bel.ch

Samedi 7 août ou 14 août selon les conditions météorologiques

Observer les étoiles: marche et observation dès 21 heures. Départ de la place R.T Bosshard à 21 heures, (route de chantier à 21h15) et marche jusqu'à la Tour de Gourze. Prendre couverture, lampe de poche et éventuellement du matériel d'observation. Renseignements et inscription à commissionculturelle@bel.ch

Pour chaque animation, vous trouverez toutes les informations sur le site de la commune «Extinction nocturne»

SPÉCIAL ÉCLAIRAGE

Impact sur l'être humain

L'être humain fonctionne selon un rythme biologique qui dure 24 heures environ. Pour maintenir ce rythme, notre horloge interne se synchronise en permanence sur la lumière. Or, lorsque la nuit est trop claire, l'horloge interne a tendance à retarder les phases de repos et donc l'endormissement. Le sommeil est quant à lui favorisé par l'obscurité la plus totale.

Impact sur la biodiversité

Un quart des vertébrés et deux tiers des invertébrés sont nocturnes. La pollution lumineuse peut sensiblement perturber la vie de ces animaux. En raison des halos lumineux autour des villes, les oiseaux migrateurs succombent au cours de leur long voyage, car ils ne parviennent plus à s'orienter grâce aux étoiles. Près des arbres trop éclairés, nous pouvons entendre des oiseaux éveillés en pleine nuit. Les insectes nocturnes sont attirés hors de leur habitat naturel par la lumière artificielle. Ils restent souvent prisonniers des sources lumineuses, meurent d'épuisement, se brûlent aux lampes ou deviennent des proies faciles. On estime que durant les mois d'été, chaque lampadaire tue en moyenne 150 insectes par nuit. Par ricochet, ceci a une influence négative sur les végétaux pollinisés par ces mêmes insectes.

Impact énergétique et financier

Une extinction de l'éclairage durant cinq heures par nuit fait baisser la consommation d'énergie de 153'565 kWh par année. Le coût du kWh se montant à 20 centimes, ce sont environ CHF 30'000.-, soit un peu plus de 40% du compte communal 820.312.300 «Electricité éclairage public» qui seront économisés chaque année. Quant à l'impact carbone, l'empreinte sera réduite d'environ 3.6 tonnes de CO2.

SPÉCIAL ÉCLAIRAGE

Période d'essai pour la nuit

Du 1^{er} mars au 31 août 2021, l'éclairage public du village de Rieux sera éteint toutes les nuits de 00h30 à 5h30

Il s'agit d'un test pour diminuer la pollution lumineuse, qui a de forts impacts négatifs sur la santé humaine et sur l'environnement. La démarche vise aussi à économiser de l'énergie. Elle s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'éclairage public pour le rendre plus efficace, économe et ciblé et va dans le sens du plan lumière de la commune.

La période définie couvre trois saisons avec des habitudes de vie en extérieur bien différentes. Le site de Rieux a été choisi car son réseau d'éclairage public est le plus facile à adapter pour tester l'extinction nocturne.

Après le test, les réactions seront recueillies et la Municipalité décidera comment la démarche doit être poursuivie et étendue à toute la commune.

La personne de contact pour toute question ou renseignement est:

Jean-Christophe Schwaab
078 630 35 09
jean_christophe,schwaab@b-e-l.ch

Rectificatif

Personne de contact :
Jean Christophe Schwaab
078 690 35 09
jean_christophe.schwaab@b-e-l.ch

